



mon ex locataire voyou m'envoie au tgi

Par **hammam**, le **03/12/2009** à **22:27**

Bonjour,

voilà ma petite histoire, mon ex locataire est parti sans laisser d'adresse, dans un premier temps il avait deux mois de loyers de retard au mois de février, donc par l'intermédiaire d'un huissier il a eu un commandement à payer, et une demande de reprise de la chambre meublée que je lui louais, et là mon calvaire a commencé; des menaces de mort et puis des tas de choses, je suis allé porter plainte plusieurs fois, il y a eu un jugement demandant son expulsion mais par malchance la trêve hivernale, mais entre temps il volait mon courrier, impôts locaux, impôt foncier, donc bien sûr j'ai droit au dix pour cent de majoration, nous sommes de décembre et j'ai dû aller au TGI car il a entamé une procédure contre moi pour violation de domicile, vol de courriers, et bloquer la saisie sur compte, menace, donc quand je suis rendu au TGI j'ai demandé un report qui aura lieu au mois de janvier, je me suis retrouvé aujourd'hui au bord du gouffre, il a fallu faire des crédits dont je suis incapable de payer pour régler l'avocat et l'huissier, à votre avis quelles sont mes recours car je n'ai plus les moyens de payer un avocat?, merci à tous ceux qui pourraient m'apporter une aide, un conseil. Ce matin un huissier est passé faire un constat de la chambre, car je ne pouvais plus habiter chez moi depuis le mois de février, car la chambre meublée se trouvait dans mon appartement, mais par peur de ce voyou je ne pouvais mettre les pieds chez moi, je suis handicapé physique, au commissariat l'agent qui m'a reçu m'avait dit que s'il n'y avait pas eu de violence physique il ne pouvait rien faire, et puis il recevait beaucoup d'amis à lui, je suis désolé pour la longueur de mon texte, j'espère avoir été clair dans mes écrits, car il y a bien longtemps que je n'ai pas écrit un texte aussi merci encore une fois pour toute l'aide que vous pourriez m'apporter

Par **fabienne034**, le **04/12/2009** à **12:49**

Bonjour,

Il y a colocation, il faut qu'il démontre ses dires puisqu'il a choisi le TGI mais je ne connais pas l'exactitude de ses demandes mais le TGI est il vraiment compétent n'est ce pas le tribunal d'instance

devant le tribunal d'instance, il n'y a pas besoin d'avocat

pour tout savoir sur le tribunal d'instance:

<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>

pour la colocation, vous n'avez pas à garder quelqu'un qui ne remplit pas son contrat

je ne suis pas sûr que la trêve hivernal s'applique, il faut voir le contrat

pour tout savoir sur les contrats de colocation

<http://www.fbIs.net/COLOCATION-DROIT.htm>

Par **hammam**, le **04/12/2009** à **13:17**

le contrat de location a été résilié le 22 juin 2009,il avait 2 mois pour faire appel ,mais il n'a rien fait,mais il ne voulait pas partir,il est resté jusqu'au mois d'octobre,puis comme je ne pouvais pas me rendre dans mon apt,il n'y a qu'au mois de novembre que je suis rentré chez moi,l'huissier m'a dit que devais faire un constat d'huissier,chose qui a été faite hier,mais comme la procedure sur son compte bancaire a été bloqué par un autre huissier car il conteste le jugement,et pour cette raison qu'il a fait une procédure au TGI pour violation de domicile,vol de courrier,une histoire de fou,j'ai l'impression de vivre un cauchemar,et j'ai tjs peur en sortant de chez moi,ma voiture les pneus crevés,pare brise cassé,mais pas de preuve,quand il avait cassé la serure de l'immeuble,il a fallut que j'écrive au procureur de la republique pour qu'il soit convoqué au commissariat,ou il a avoué que c'était bien lui,mais j'aie une question ,il serait possible d'avoir un double de ces aveux du pv,merci pour toutes les reponse

Par **hammam**, le **07/01/2010** à **12:39**

je viens tout juste du TGI ,le juge ademandé a la partie plaignante,si elle m'avait donné tout les documents pour les reproches qu'il m'accusait,j'ai répondu que non,puis le juge a demandé au locataire de me les faire parvenir,et il a repoussé le jugement au mois de fevrier,